

Havelange, le 18 mai 2022

CLDR spéciale Budget participatif Le 17 mai 2022 à Pailhe

Présents : Giet Christian ; Huppe Alain ; Laval Gérard ; Abeels Jean-Pierre ; Chapelle Jean ; Collinge Louis ; Daumerie Alain ; Garroy Isabelle ; Gérard Liliane ; Matriche Laurence ; Remacle Jérôme.

Pour la FRW : Katty De Grootte et Florence Loubris

Pour la commune : Damien Wathelet, président de la CLDR

Excusés : Cornet Dany ; Luymoeyen Annie ; Olivier Marc ; Van Holsaet Ludivine ; George Marie-Laure ; Capier Serge ; Couchard Jean-François ; Degive Audrey ; Delhez Romain ; Henrotay Philippe ; Jauniaux Thierry ; Lange Agnès ; Lince David ; Nahan Chantal ; Pierantonio Théodora ; Wathelet Jean

L'objectif de cette CLDR « Spécial Budget Participatif » est

- De présenter les différents outils de communication
- De rappeler le rôle des membres en tant que membres du comité de sélection

1. Présentation des outils de communication

Il est proposé d'utiliser plusieurs supports pour communiquer vers les citoyens :

- Le bulletin communal : quelques mots pour renvoyer vers le site communal et la plate-forme participative
- Des flyers
- Des affiches
- Une vidéo publiée sur Facebook et sur le site de la commune
- La plate-forme participative qui reprendra les différentes étapes du processus avec notamment le règlement, le formulaire de candidature, la grille avec les critères d'évaluation.

⇒ Les membres valident les outils de communication

2. Rappel du principe du budget participatif et du rôle des membres en tant que comité de sélection

Rappel des principes du budget participatif

Il s'agit d'un appel à projets visant à améliorer le cadre de vie de la commune de Clavier dans l'intérêt général et de manière durable.

L'enveloppe globale proposée par la commune est de 20.000€ (10 000€ de la commune et 10 000€ de la Région Wallonne)

Qui peut participer : des groupements d'habitants d'au moins 5 habitants domiciliés à Clavier ou des associations locales.

Où participer : Les projets déposés doivent se trouver sur terrain public.

Lors d'une précédente CLDR, les membres ont décidé que

- le montant de chaque projet ne peut dépasser 10.000€.
- le vote citoyen compte pour 50% et le vote du comité de sélection (CLDR) pour 50%.

Question :

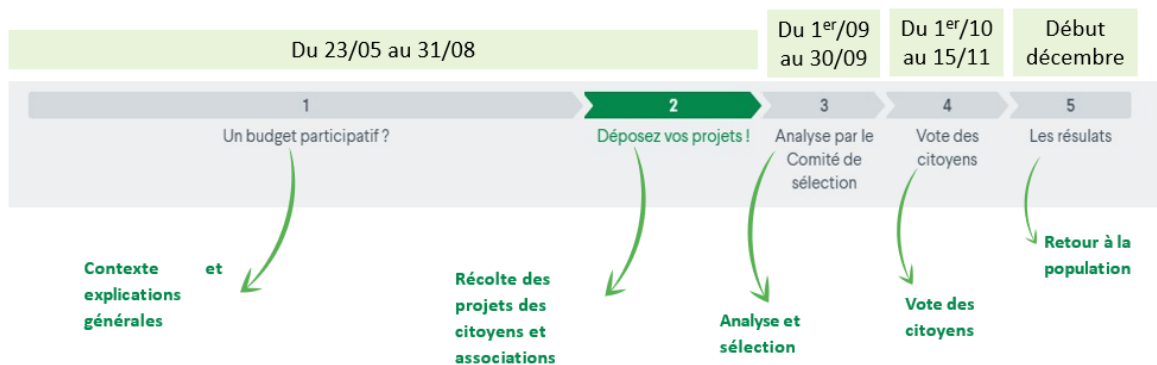
- Comment s'assurer que le groupement de min 5 habitants est un groupe « sérieux » ?

C'est le comité qui devra analyser les dossiers et demander des précisions si besoin auprès des porteurs de projets afin de s'assurer de la durabilité du projet mis en place.

- Comment s'assurer qu'une personne ne votera pas plusieurs fois ?

Il est vrai que la plateforme ne permet pas d'identifier si une personne vote plusieurs fois... il s'agit d'un des points faibles de l'outil...

Calendrier



Rappel du rôle de la CLDR en tant que comité de sélection

- ⇒ Durant la phase d'information, les membres peuvent avoir un rôle de relais auprès des citoyens afin de diffuser l'information.
- ⇒ Pour l'analyse : chaque membre **reçoit une farde** qui reprend différents documents (règlement, critères d'évaluation, modèle de formulaire de candidature). Il est important que chaque membre prenne connaissance de ces documents pour l'analyse et la sélection des dossiers.

Les membres ont accès également aux différents outils via la plate-forme : www.participation.frw.be – Clavier

Date à bloquer pour la réunion liée à la sélection des projets

Jeudi 22 septembre à 20h à l'administration communale de Clavier.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

Florence Loubris (FRW) f.loubris@frw.be et Katty De Grootte (FRW) : k.degrootte@frw.be

Béatrice Franck : beatrice.franck@clavier.be

Annexes : vidéo – flyers - ppt



QU'EST-CE QU'UN BUDGET PARTICIPATIF ?

La commune de Clavier et la Wallonie prévoient un montant total de 20.000 euros afin de soutenir des projets citoyens (max 10.000 euros par projet).

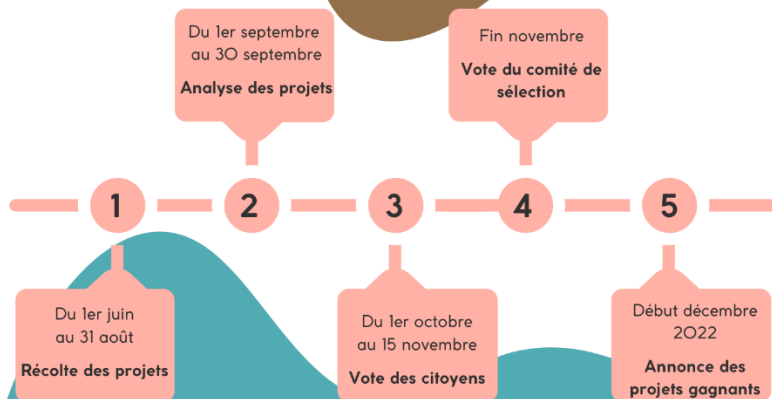
QUELS PROJETS ?

Le projet proposé devra améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Des groupements d'habitants d'au moins 5 habitants domiciliés à Clavier et les associations locales.

QUELQUES DATES À RETENIR



REGLEMENT ET FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Toutes les informations sont disponibles sur
www.participation.frw.be - Clavier
ou sur www.clavier.be

Pour obtenir la version papier ou des informations supplémentaires, veuillez prendre contact avec Beatrice Franck, agent relais : beatrice.franck@clavier.be ou au 086/34.94.43